

Agence du numérique de la sécurité civile



Présentation du point d'étape et de la refonte du modèle économique







Agence du numérique de la sécurité civile

Ambitions initiales modèle économique

- Un coût de 600 M € pour 10 ans d'investissement et MCO dans les systèmes d'information historiques (auxquels s'ajoutent sur la même période 50 M€ de téléphonie opérationnelle).
- Réduire l'enveloppe de 600 M € pour les SDIS d'un facteur 2 à 3 pour les SIS (mutualisation, maîtrise tarification, etc.)
- Contributions initiales : 37 M€ Etat et 180 M € SIS pour 10 ans de fonctionnement de chaque SIS

Redevances des SDIS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
migrations 2022																						
migrations 2023																						
migrations 2024																						
migrations 2025																						
migrations 2026																						
migrations 2027																						
migrations 2028																						







Agence du numérique de la sécurité civile

Composition des coûts.

- Les coûts sont répartis selon quatre grandes catégories :
 - Les coûts de conception : les charges liées aux développements et l'amélioration continue, aux marchés d'assistance AMOA-AMOE;
 - Les coûts de déploiement : qui comprennent les charges liées aux activités de déploiement, de formation et de conduite du changement ;
 - Les coûts d'exploitation : les charges d'hébergement, d'infrastructures et de réseaux, celles liées à la supervision, au support utilisateurs, l'exploitation et la maintenance des SI;
 - Les coûts de structure : qui comprennent les charges de personnels, les charges immobilières, les équipements ainsi que les autres charges de fonctionnement.

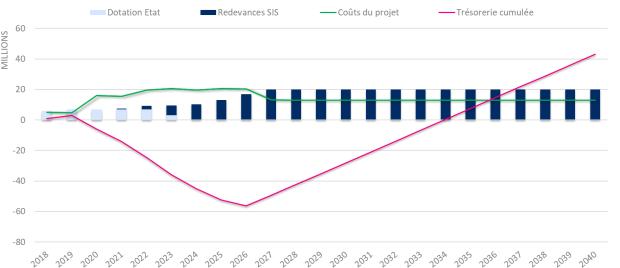
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
Conception et réalisation																						
Déploiement des SIS																						
Charges de structure												CS										
Charge d'exploitation							-					CE										





Mécanisme de financement pour les SIS : problématique

- La contribution est prévue à l'origine en redevances d'exploitation (location d'un service n'appartenant pas au patrimoine du SDIS)
- Deux inconvénients :
 - Trésorerie insuffisante au début
 - SIS préfèrent financement en section d'investissement

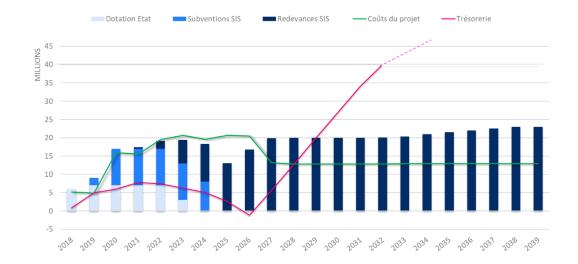






Mécanisme de financement pour les SIS : mécanisme

 Mécanisme de pré-financement volontaire par subventions. estimé à hauteur de 50 M€. Ces subventions ne complètent le financement de l'ANSC en attente de la montée en puissance des redevances de redevances de fonctionnement. Par la suite, ces subventions donnent droit à atténuation, à due concurrence de leur montant, des redevances de fonctionnement.









Agence du numérique de la sécurité civile

Tarification

- ✓ Une subvention initiale de l'État de 37 M€ sur les 7 premières années du projet.
- ✓ **Des subventions d'investissement volontaire** des SIS en avance de phase : 50 M € attendus au moins : 25 M € versés.
- ✓ Une redevance annuelle fixée pour chacun des SIS (la part répartie entre les SIS est de 170 M€ sur 10 ans).
- ✓ La part spécifique selon l'offre de service et services retenus par les SIS (environ 30 M€ pour les SIS).

Composantes de la redevance : part globalisée et part variable expliquées

Part globalisée:

Coût global faisant l'objet d'une répartition entre les SIS et induisant une redevance « fixe »

- fonction population DGF — prévu 200 M €



Part spécifique :

Services assurés par l'ANSC, couvrant les besoins particuliers et spécifiques du SIS,— estimé 30 M €









Agence du numérique de la sécurité civile

Evolution du modèle économique.

L'adaptation de l'offre

• les matériels et les consoles : le choix de laisser les SIS d'assurer la prise en charge de manière directe pour bénéficier du FCTVA, et éviter des coûts d'investissement payés ensuite en fonctionnement.

L'évolution des recettes et des coûts.

- Le montant total des contributions (redevances et subventions initiales), qui était fixé initialement à 180 M € a été revu par décision du conseil d'administration en 2020 à 200 M€. Ces 200 millions d'euros ont été revu comme suit :
 - Au titre de la part globalisée, le montant s'élève à 170 millions d'euros ;
 - Au titre de la part spécifique, le montant s'élève à 30 millions d'euros.





Agence du numérique de la sécurité civile

Gestion 2021 et impact sur 2022

- Le marché SECOURIR est plus cher que prévu avec un coût d'entrée important la première année.
- La première version a pris plus de temps pour être développée (difficultés contractuelles, sous-estimation de la charge de conception, et tendance à privilégier la qualité perçue)
- Aucun déploiement opérationnel n'a pu être achevé en 2021, privant l'agence de redevance d'exploitation importantes en 2022
- Conjoncture : pas de décret permettant de contractualiser pendant 9 mois etc., moins de SIS ont promis une subvention pour 2022





Agence du numérique de la sécurité civile

Compétitivité de NexSIS18-112 reste forte, quelque soit les scénarios de réinternalisation/mutualisation.

- S1 : SECOURIR fonctionne de manière permanente
- S2 : SECOURIR fonctionne de manière permanente mais le RIE est mutualisé entre l'ANSC et l'ACMOSS
- S3 : SECOURIR s'arrête au 31/12/2025 et le RIE prend le relai avec une majoration de l'abonnement du RIE
- S4 : SECOURIR s'arrête au 31/12/2025 et le RIE est mutualisé entre l'ANSC et l'ACMOSS

	Coûts de	Coûts de	Coûts de	Coûts	Coût de	Montant de la
	structure	conception	déploiement	d'exploitation	référence	redevance
S1				162M€	281M€	247M€
S2	24146	FONAS	20146	142M€	264M€	227M€
S3	34M€	59M€	30M€	119M€	231M€	195M€
S4				94M€	216M€	179M€

,	lission de uration)	2020		2	022	
Avec déploiement sur 2 ou 3 au	hypothèse t très rapide ns	Avec prise en compte des coûts récurrents	Ré-évalution SECOURIR réinternalisation après 2026	de et	Ré-évaluation SECOURIR so réinternalisation	ans
217 M€		237 M€	231 M €		281 M€	







Agence du numérique de la sécurité civile

Le modèle d'atténuation des redevances fonctionne également

Période de migration	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043
série 2022		RC	RC	RC	RC	RM	RC															
série 2023			RC	RC	RC	RC	RM	RC														
série 2024				RC	RC	RC	RC	RC	RM	RC	RC	RC	RC	RC	RC							
série 2025					RC	RC	RC	RC	RC	RM	RC	RC	RC	RC	RC							
série 2026						RC	RC	RC	RC	RC	RM	RC	RC	RC								
série 2027							RC	RC	RC	RC	RC	RM	RC	RC								
série 2028								RC	RC	RC	RC	RC	RM	RC								





Agence du numérique de la sécurité civile

Modalités de recouvrement initialement envisagées

- Redevance globalisée :
 - Cas nominal = 50% en février + 50% en juillet
 - Première année :
 - si MOM S1, 50% du prorata MOM + 1mois; + 50% MOM + 5 mois
 - si MOM S2, 100% du prorata MOM + 1mois
- Redevance spécifique:
 - 50%: 5 mois avant MOM et 50% à la MOM
 - Si subv° < 2022 10% 6 mois avant MOM + 10% sur 9 ans en février
- Redevance soutien:
 - Paiement après service fait







Agence du numérique de la sécurité civile

Modalités de recouvrement initialement envisagées

Redevance globalisée :

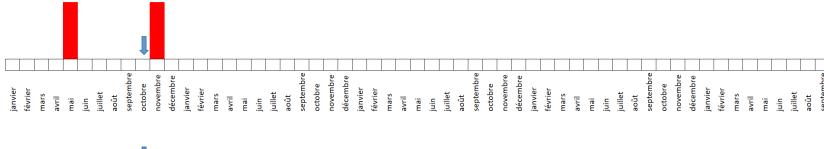
MOM au S1

janvier février mars avril mai juillet août septembre décembre janvier février mars avril mai juillet août septembre octobre novembre décembre janvier février mars avril mai juillet août septembre octobre novembre décembre janvier février mars avril mai juillet août septembre décembre décembre décembre janvier février mars avril mai juillet août septembre octobre novembre décembre janvier février mars avril mai juillet août septembre décembre janvier février mars avril mars avril mai juillet août avril mars avril mai juillet août avril mai juillet avril mai juillet août avril mai juillet avril mai juillet avril mai juillet avril mai juillet avril mars avril mars avril mai juillet avril mars avril mars avril mai juillet avril mai juillet avril mars avril mai juillet avril mars avril mai juillet avril mars avril mars

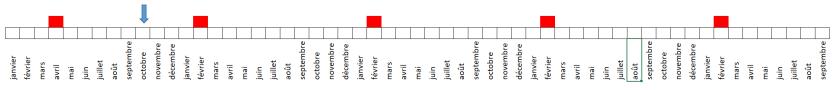
MOM au S2

Redevance spécifique :

Subvention avant 2022



Subvention après 2021







Agence du numérique de la sécurité civile

Il reste opportun de transformer le modèle de tarification de l'ANSC

- L'actuel modèle couvre mal le besoin en capital en 2022 et 2023 (incitation SIS insuffisante, décalage calendrier sensible, sur-rendement à long terme)
- L'actuel modèle ne distingue pas, pour les SIS, les dépenses d'investissement de l'ANSC des dépenses de fonctionnement.
- Or, d'après la DGCL « il est possible de considérer que <u>la contribution des SDIS qui finance les seuls investissements de l'ANSC est une subvention d'équipement</u>. Cela implique que, côté ANSC, ces subventions d'équipement ne financent que des immobilisations et non des charges (dépenses de fonctionnement). Si cette condition est vérifiée, la subvention d'équipement des SDIS s'impute en section d'investissement ».
- Il est déjà possible d'assurer la subvention de tout ce qui regarde dépenses d'investissement de l'ANSC et de partager ensuite le paiement des frais de fonctionnement.





Les prochaines étapes : refonte du modèle, des travaux techniques et budgétaire Etat

- Refonte du modèle économique : contrôle des SIS sur NexSIS18-112 + participation plus importante en investissement (très court terme).
- La candidature FTAP (très court terme)
- La ré-internalisation de SECOURIR (4 scénarios)
- Le projet de loi d'orientation et de programmation ministère de l'Intérieur







Agence du numérique de la sécurité civile

Simulation avec changement de modèle économique





Part des dépenses pouvant être prise en compte dans une contribution en investissement pour les SDIS

- Coûts de structure
 - Mobiliers, matériels informatiques, logiciels de gestion
- Coûts de conception
 - Travaux de conception, de développement, de tests et recettes
 - Acquisition de base de donnée
- Coûts d'exploitation
 - Infrastructures locales, installations physique des réseaux, socles SECOURIR
- Coûts déploiement
 - Études préalables, activités de paramétrage, de formation à mise en œuvre et de VSR
 - Travaux d'interfaçage et d'alimentation de données, installation de moyens de mobilisation
 - Activités de VABF







Agence du numérique de la sécurité civile

Dépenses pouvant être prises en compte dans une contribution en investissement pour les SDIS

année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Global 10 ans
structure	0€	201 720 €	230 000 €	163 070 €	57 070 €	57 070 €	102 070 €	57 070 €	57 070 €	142 070 €	1 067 210 €
réalisation	4 963 000 €	2 895 000 €	11 658 000 €	10 555 200 €	9 222 400 €	9 780 000 €	4 772 000 €	840 000 €	1 314 000 €	1 270 000 €	57 269 600 €
exploitation	0€	0€	127 000 €	2 408 000 €	5 208 000 €	1 050 000 €	1 656 000 €	1 956 000 €	3 027 000 €	3 387 000 €	18 819 000 €
déploiement	0€	0€	0€	16 650 €	361 004 €	1 972 280 €	2 150 134 €	1 541 647 €	2 550 114 €	2 255 710 €	10 847 539 €
total investissement	4 963 000 €	3 096 720 €	12 015 000 €	13 142 920 €	14 848 474 €	12 859 350 €	8 680 204 €	4 394 717 €	6 948 184 €	7 054 780 €	88 003 349 €
coûts projet	4 963 000 €	3 181 360 €	16 144 758 €	17 716 286 €	21 058 952 €	26 492 135 €	23 598 546 €	20 612 442 €	25 075 923 €	25 570 639 €	184 414 041 €
part investissement	100%	97%	74%	74%	71%	49%	37%	21%	28%	28%	48%

L'évaluation sur le modèle économique actuel porte à 48% la part d'investissement sur les 10 premières années

année	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	Global 10 ans
structure	57 070 €	57 070 €	102 070 €	57 070 €	57 070 €	142 070 €	57 070 €	57 070 €	102 070 €	57 070 €	57 070 €	142 070 €	57 070 €	1 001 910 €
réalisation	790 000 €	88 000 €	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	878 000 €
exploitation	3 663 000 €	3 564 000 €	3 564 000 €	3 564 000 €	3 564 000 €	3 564 000 €	3 564 000 €	3 564 000 €	3 564 000 €	3 564 000 €	3 564 000 €	3 564 000 €	3 564 000 €	46 431 000 €
déploiement	1 252 921 €	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	1 252 921 €
total investissement	5 762 991 €	3 709 070 €	3 666 070 €	3 621 070 €	3 621 070 €	3 706 070 €	3 621 070 €	3 621 070 €	3 666 070 €	3 621 070 €	3 621 070 €	3 706 070 €	3 621 070 €	49 563 831 €
coûts projet	23 308 433 €	19 988 307 €	20 313 521 €	20 342 580 €	20 417 497 €	20 558 283 €	20 569 953 €	20 731 519 €	20 854 994 €	20 889 393 €	20 969 728 €	21 116 014 €	21 133 265 €	271 193 487 €
part investissement	25%	19%	18%	18%	18%	18%	18%	17%	18%	17%	17%	18%	17%	18%

L'évaluation sur le modèle économique actuel porte à 18% la part d'investissement sur les années suivantes



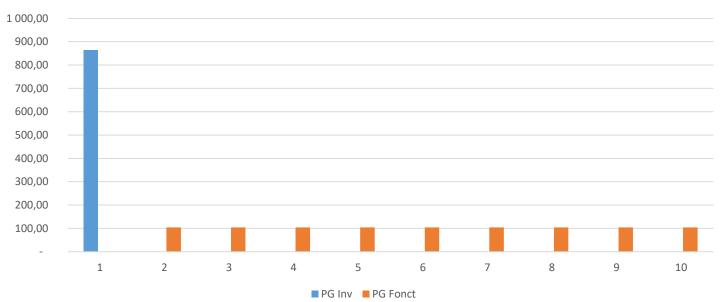




Agence du numérique de la sécurité civile

Hypothèse de versement de 100% de la part globale en investissement la première année





Sur la base d'une redevance initiale de 180 k€ (SDIS médian) sans prendre en compte l'IPC, le montant sur 10 années est de 1,80M€

Le versement de 48% la 1ère année en investissement représente 864k€

Le versement de 52% sur les 9 années suivantes en fonctionnement représente 936k€

Sur la période la redevance moyenne est de 104k€

Les modalités de prises en compte de l'IPC sont à étudier



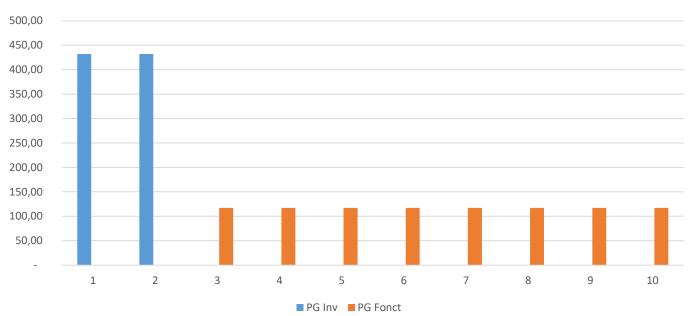




Agence du numérique de la sécurité civile

Hypothèse de versement de 100% de la part globale en investissement les deux premières années





Sur la base d'une redevance initiale de 180 k€ (SDIS médian) sans prendre en compte l'IPC, le montant sur 10 années est de 1,80M€

Le versement de 48% sur les 2 premières années en investissement représente 864k€

Le versement de 52% sur les 8 années suivantes en fonctionnement représente 936k€

Sur la période la redevance moyenne est de 117k€

Les modalités de prises en compte de l'IPC sont à étudier



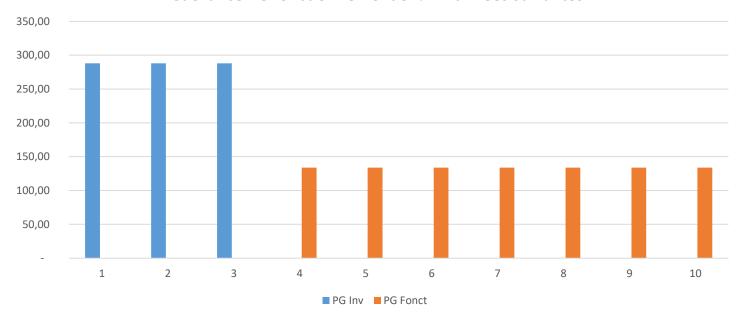




Agence du numérique de la sécurité civile

Hypothèse de versement de 100% de la part globale en investissement les deux premières années

Redevance PG investissement 48% sur les 3 premières années Redevance PG fonctionnement 52% 7 années suivantes



Sur la base d'une redevance initiale de 180 k€ (SDIS médian) sans prendre en compte l'IPC, le montant sur 10 années est de 1,80M€

Le versement de 48% sur les 3 premières années en investissement représente 864k€

Le versement de 52% sur les 7 années suivantes en fonctionnement représente 936k€

Sur la période la redevance moyenne est de 133,7k€

Les modalités de prises en compte de l'IPC sont à étudier



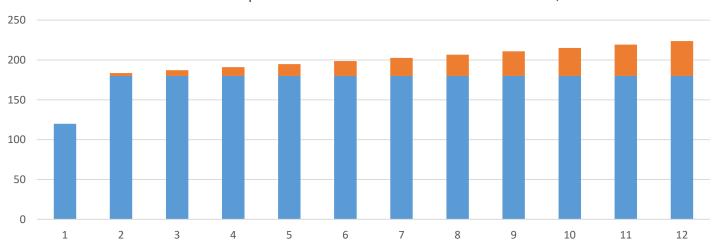




Agence du numérique de la sécurité civile

Cas de l'indice des prix à la consommation à intégrer.

Evolution de la redevance ancien modèle Base 1er redevance prorata 120k€ et redevance totale 180k€, avec IPC



Sur la base d'une redevance initiale de 180 000€ (SDIS médian) le montant cumulé des redevances versées sur 10 ans est de 1 800 000€

L'évolution de ces redevances avec un IPC de +2% par an serait de 200k€ sur la période, en passant à est 2M€



